

Un projet de cadastre solaire est mis en place par Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET élaboré avec ses partenaires et adopté en 2019).

La transition énergétique s'accélère sur l'agglomération avec l'ambition, d'ici à 2030, de réduire de 20% des consommations d'énergie du territoire par rapport à 2010 et de produire des énergies renouvelables locales représentant 20% des consommations.



Le cadastre solaire, c'est quoi ?

Le cadastre solaire est une **cartographie interactive** qui permet d'évaluer le potentiel solaire d'un territoire.

Cette carte est mise **gratuitement** à disposition du public, à l'aide d'une application web.

Comment ça marche ?

- Connectez-vous sur **saintbrieuc-agglomarmor.bzh** et tapez « **cadastre solaire** » dans la barre de recherche. Ouvrez le cadastre.
- Inscrivez votre **adresse** ou parcourez la carte et **cliquez sur votre toiture**.
- Vous obtenez des **informations sur le potentiel solaire** du bâtiment, la rentabilité énergétique et économique de la pose d'un système solaire thermique ou photovoltaïque.
- Si vous êtes intéressés, demandez à bénéficier des **conseils neutres et gratuits de l'agglomération** (via l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour les particuliers) qui peut étudier avec vous la faisabilité et la mise en oeuvre de votre projet. Notez que le cadastre solaire prend en compte la pente de la toiture et l'ombrage des bâtiments voisins.

Pourquoi développer l'énergie solaire ?

- Renforcer la production d'**énergie en Bretagne** (particulièrement éloignée des principaux sites de production) ;
- Avancer vers plus d'**autonomie énergétique** (et notamment électrique) ;
- Promouvoir une électricité à **coût maîtrisé pour tous**...

Plus d'infos : contact@alec-saint-brieuc.org

